

# Avenant au règlement des études FISE 2022-2023

Avril 2023

La Commission des Titres d'Ingénieur a modifié depuis février 2022 la durée de la mobilité internationale obligatoire des élèves ingénieurs sous statut d'étudiant, pour la porter à 17 semaines (et préconisé 20 semaines).

Pour se mettre en conformité avec le référentiel de la CTI, toutes les spécialités de Polytech Grenoble modifie l'organisation pédagogique de l'année 4, dès la rentrée de septembre 2023 pour permettre un stage de 17 semaines.

En conséquence, le règlement des études et des examens 2022-2023 est impacté comme suit :

## 1) Modification du point D.2.4. **Mobilité internationale**

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève ingénieur effectue, pendant les années post-bac une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école pour une durée d'un semestre (30 ECTS) ou au moins 17 semaines (préconisé 20 semaines). La forme peut être variée : semestre ou année d'études, césure, double diplôme, diplôme conjoint, stage en entreprise ou en laboratoire, emploi...etc.

*Des conditions particulières sur les modalités de cette mobilité sont fournies en annexe 4.*

### **Est complété comme suit**

Conformément aux préconisations de la CTI, il est recommandé que chaque élève ingénieur effectue, pendant les années post-bac une ou plusieurs expériences à l'étranger validées par l'école pour une durée d'un semestre (30 ECTS) ou au moins 17 semaines (préconisé 20 semaines). La forme peut être variée : semestre ou année d'études, césure, double diplôme, diplôme conjoint, stage en entreprise ou en laboratoire, emploi...etc.

*Des conditions particulières sur les modalités de cette mobilité sont fournies en annexe 4.*

## 2) Modification du point G.1.2 Annexe 2 : spécificités des stages d'année 4

Durée minimale du stage de l'année 4

Spécialité	Durée minimale du stage Année 4
Géotechnique et Génie Civil (1)	17 semaines
Gestion des Risques	17 semaines
Matériaux	17 semaines
Informatique et Electronique	17 semaines
Informatique	17 semaines
Technologies de l'Information pour la Santé	17 semaines + stage hospitalier 2 semaines

<sup>(1)</sup> Spécialité GEOTECHNIQUE ET GENIE CIVIL : Pour les élèves ingénieurs admis directement en GGC4, il sera impérativement demandé : soit d'avoir effectué un stage dans le domaine de la géotechnique avant l'entrée en 4<sup>ème</sup> année, soit d'en effectuer un entre la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année.